

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 5.07/2022
Séance du 28 juin 2022
Régulièrement convoquée le 17 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire s'est réuni au Palais des Congrès de Montélimar, sous la présidence de Monsieur Julien CORNILLET.

PRÉSENTS : M. Yannick ALBRAND, M. Bruno ALMORIC, Mme Valérie ARNAVON, Mme Anne BELLE, M. Karim BENSID-AHMED, M. Pascal BEYNET, Annick BONNET (suppléante de M. Hervé ANDEOL), Mme Patricia BRUNEL-MAILLET (jusqu'à la délibération 5.01 inclus), M. Daniel BUONOMO, Mme Régina CAMPELLO, M. Fermin CARRERA, M. Jean-Bernard CHARPENEL, M. Laurent CHAUVEAU, M. Daniel COIRON, M. Yves COURBIS, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Julien DUVOID, Mme Christel FALCONE, Mme Marie-Josée GAUBERT (suppléante de M. Allain DORLHIAC), Mme Cécile GILLET, Mme Corinne HERAUDEAU, M. Hervé ICARD, M. Vanco JOVEVSKI, M. Damien LAGIER, M. Laurent LANFRAY, M. Jean-Pierre LAVAL, M. Yves LEVEQUE, M. Cyril MANIN (à partir de la délibération 2.16), Mme Emeline MEHUKAJ, Mme Fabienne MENOVAR, Mme Florence MERLET, M. Karim OUMEDDOUR, M. Eric PHELIPPEAU, Mme Marie-Pierre PIALLAT, Mme Françoise QUENARDEL, M. Jacques ROCCI, M. Christophe ROISSAC, Mme Ghislaine SAVIN, M. Michel THIVOLLE, Mme Sylvie VERCHERE, Mme Catherine VIALE, Mme Vanessa VIAU, M. Jean-Luc ZANON.

POUVOIRS : Mme Françoise CAPMAL (pouvoir à Mme Patricia BRUNEL-MAILLET), M. Julien DECORTE (pouvoir à Mme Émeline MEHUKAJ), M. Jean-Frédéric FABERT (pouvoir à M. Fermin CARRERA), Mme Marielle FIGUET (pouvoir à M. Éric PHELIPPEAU), M. Jacky GOUTIN (pouvoir à M. Julien DUVOID), M. Jean-Michel GUALLAR (pouvoir à Mme Fabienne MENOVAR), M. Chérif HEROUM (pouvoir à M. Jacques ROCCI), M. Philippe LHOTTELLIER (pouvoir à Mme Anne BELLE), Mme Marie-Christine MAGNANON (pouvoir à M. Cyril MANIN), Mme Sandrine MOURIER (pouvoir à Mme Sylvie VERCHERE), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION (pouvoir à V. ARNAVON), M. Dorian PLUMEL (pouvoir M. Laurent CHAUVEAU).

EXCUSÉS : Mme Josiane DUMAS.

ABSENTS : Mme Patricia BRUNEL-MAILLET (à partir de la délibération 5.02), M. Cyril MANIN (jusqu'à la délibération 2.15 inclus), M. Norbert GRAVES, Mme Danièle JALAT, Mme Sandrine MAGNETTE, Mme Maryline ROISSAC, Mme Demet YEDILI.

Secrétaire de séance : Mme Aurore DESRAYAUD

5.07 - MICRO-FOLIE ITINERANTE

Madame Fabienne MENOVAR, Vice-présidente, rapporteur expose à l'assemblée :

Une micro-folie est un dispositif culturel innovant mis en place par la Cité des Sciences de La Villette pour permettre aux territoires d'accéder numériquement aux œuvres des plus grands musées nationaux ; un musée numérique qui permet de découvrir, à côté de chez soi, les trésors des grands musées nationaux (le Louvre, le

Centre Pompidou, Universcience et la Villette...) et à l'usage de tablettes. Chaque année, le contenu s'enrichit de 4 nouvelles collections permettant de proposer une programmation riche et variée.

C'est un espace mis à disposition par les communes qui devient un lieu de culture, d'échange et de partage des savoirs grâce à une vingtaine de tablettes mises à disposition du public avec la présence d'un médiateur pour animer ce dispositif et un espace de réalité virtuelle équipé de casques VR proposant des contenus immersifs à 360°.

La découverte de contenus culturels est abordée sous un angle ludique et pédagogique.

Le public est invité à venir utiliser du matériel de haute technologie en étant accompagné par des médiateurs de la micro-folie. L'accès à la Micro-folie nomade sera gratuit, et ouvert à tous les publics : scolaires, familles, touristes, personnes en situation de handicap, seniors... La Micro-Folie captera également un public de vacanciers lors des saisons touristiques.

Le projet de l'association Stimuli se présente sous la forme d'itinérances régulières sur l'ensemble du bassin de vie Dieulefit-Montélimar : la Micro-Folie peut s'établir pendant 2 semaines dans une salle des fêtes, une médiathèque, ou une mairie dans chacune des 27 communes de Montélimar-Agglomération, et des 21 communes de la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux.

Par son programme d'action « Itinérance(s), la communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération s'investit dans la diffusion d'actions culturelles sur l'ensemble des communes du territoire.

Le projet de l'association Stimuli s'intégrant parfaitement dans ce cadre, l'agglomération s'engage à le soutenir en le subventionnant à hauteur de 5 000€.

Ce montant correspond à une participation financière pour 4 installations itinérantes d'ateliers micro-folie sur 4 des 27 communes qui composent le territoire.

En complément, chaque commune d'accueil participera à hauteur de 1 250 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5211-9,

Après avoir entendu l'exposé précédent,
Après en avoir délibéré,

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 5 000€ à l'association Stimuli pour participation à 4 micro-folies itinérantes dans les conditions décrites ci-dessus,

DE CHARGER Monsieur le Président ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé le Président et le Secrétaire de séance,
Suivent les signatures

POUR EXPÉDITION CONFORME

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



Fait à la Communauté d'Agglomération le 04 juillet 2022

ID : 026-200040459-20220628-2022_06_28_507-DE

Le Président

Julien CORNILLET